



Formulaire de don

L'Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster est reconnue d'intérêt général par les services fiscaux. Vous pouvez donc aider notre association par des dons qui vous permettront de bénéficier d'une réduction d'impôts.

Nos élèves vous remercient par avance pour votre soutien.

.....

DON AUX ASSOCIATIONS RECONNUES D'INTERET GENERAL

(Art. 200 et 238 bis du Code général des impôts)

Une réduction d'impôts de 66 % du montant du don effectué (dans la limite de 20 % du revenu imposable) peut être attribuée aux donateurs de l'EMDV (60 % dans la limite de 5 pour mille de son chiffre d'affaire pour une entreprise assujettie à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés).

Par mon don de :

50 Euros

70 Euros

Autres : Euros

Nom : Prénom :

Société (le cas échéant) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je contribue à la pérennité et au renforcement des actions entreprises par l'EMDV pour développer la pratique de la musique et de la danse dans la Vallée de Munster.

Veuillez trouver ci-joint un chèque libellé à l'ordre de l'EMDV / un versement en espèces (rayer la mention inutile).

Je demande un reçu fiscal.

Des dons en nature (instruments, ordinateurs...) sont également possibles. Merci de prendre contact avec la Directrice (Eliane WARTH - Tél. 03 89 77 11 20) dans ce cas.

Date : Signature :